



## Déclaration préalable unitaire à la CAPD du vendredi 24 juin 2016

Monsieur le directeur académique,

Nous, SNUipp-FSU et SE-Unsa condamnons le recrutement sur postes à profil qui crée une iniquité de traitement. Néanmoins, le SNUipp-FSU et le SE-Unsa, dans un souci de transparence demandent qu'il n'y ait que deux avis : « favorable » et « défavorable » et que parmi les avis favorables, les personnes soient départagées au barème. Concernant l'ASH, le SNUipp-FSU et le SE-Unsa dénoncent l'attribution d'un avis pour l'obtention de tous ces postes. Ces postes doivent être attribués exclusivement au barème. Comment expliquez-vous que des collègues aient un code 90 au premier mouvement et un code 37 au deuxième?

Veillez croire, monsieur le directeur académique, en notre dévouement à la cause de l'Ecole publique et du service public.

Hélène SAMPAIO-LOPES et Jean-Pierre CLAVERE  
Pour le SNUipp-FSU

Nathalie HANQUART  
Pour le SE-Unsa